

Plan Zéro Émission Nette – Onaki (Mise à jour octobre 2025)

Objectif : Atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 en couvrant les émissions pertinentes des portées 2 et 3.

Portées couvertes (Mise à jour 2025)

Portée 1 – Directe : Non applicable (aucune émission directe, travail à domicile).

Portée 2 – Énergie indirecte :

- Électricité consommée dans les bureaux à domicile.
- Chauffage et climatisation (proportionnels à la consommation énergétique des bureaux à domicile des employés).

Portée 3 – Autres indirectes :

- Déplacements domicile-travail des employés (voiture, transport en commun).
- Achats de fournitures et d'équipements de bureau (papier, matériel informatique, fournitures de base).

Année de référence 2023

- Électricité résidence au Québec – bureau 38 pi2 (Portée 2) : 449 kWh → 1,8 kg CO₂.
- Déplacements des employés (Portée 3) : 5 880 km → 1086 kg CO₂.
- Achats/fournitures (Portée 3) : minimes (pas encore quantifiés, mais suivi annuel prévu).

Total 2023 : ≈ 1087,8 kg CO₂ (principalement les déplacements).

Situation en 2024/2025

- Électricité résidence au Québec – bureau 70pi2 (Portée 2) : 843 kWh → 3,37 kg CO₂.
- Déplacements des employés (Portée 3) : 4 900 km/an – 906 kg CO₂.
- Achats/fournitures (Portée 3) : système de suivi lancé (données disponibles à partir de 2025).

Total 2025 : ≈ 909,37 kg CO₂ (principalement les déplacements).

Stratégie de réduction

Portée 2 – Électricité et chauffage/climatisation :

- Maintenir la consommation stable malgré la croissance de l'entreprise.
- Optimiser l'efficacité énergétique (DEL, thermostats intelligents).
- Utiliser de l'électricité renouvelable (fournisseur vert ou certificats).

Portée 3 – Déplacements et achats :

- Réduction progressive des distances de déplacement.
- Transition vers des véhicules électriques ou hybrides.
- Maintenir le télétravail pour limiter les déplacements.
- Politique d'achats responsables : fournitures recyclées, matériel informatique écoénergétique.

Cibles pour 2030

- Portée 2 : réduction 3,37 kg CO₂ (neutralisé par de l'électricité renouvelable).
- Portée 3 : réduction 906 kg CO₂ – Déplacements : 0 kg CO₂ (grâce à la transition vers les véhicules électriques et à la réduction des déplacements).
- Portée 3 – Achats : minimisés

Cible totale 2030 : réduction 909,37 kg CO₂ (neutralité carbone).